



# Faits sur l'élevage bovin



Financement agricole Canada  
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada



# Nouvelles du secteur de l'élevage bovin

## Survol

Les stocks de bovins ont enregistré une baisse de 3,4 %, par rapport à 2009, ce qui correspond à un troupeau de moins de 12,5 millions de têtes pour 2010. Les recettes relatives à l'élevage des bovins et des veaux ont augmenté de 9,5 % en 2010, essentiellement à cause de l'augmentation des prix moyens. Cette même année, le Canada a exporté 50 % de sa production totale de bétail et de bovins. Les exportations de bovins canadiennes ont été évaluées à 1,42 milliard de dollars en 2010 comparativement à 1,26 milliard de dollars en 2009. Cela reste largement inférieur au sommet de 4 milliards de dollars atteint en 2002. On peut s'attendre à ce que cette diminution des stocks, conjuguée à l'amélioration de l'économie mondiale, entraîne une hausse des prix des bovins.

D'autres renseignements sont disponibles dans les sites suivants :

- [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)
- [www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)
- [www.canfax.ca](http://www.canfax.ca) (en anglais seulement)
- [www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca)

Cinq grandes races de bovins sont élevées au Canada : Angus, Hereford, Charolais, Simmental et Limousin. On y trouve également de petits troupeaux d'autres races. Chaque race se caractérise par des attributs comme la taille, le taux de croissance, le ratio de conversion des aliments, la structure de la carcasse et la capacité d'adaptation. Le Canada s'est taillé une réputation enviable à l'échelle mondiale pour la qualité élevée de ses stocks de géniteurs. Consultez à ce sujet le Canadian Beef Breeds Council à [www.canadianbeefbreeds.com](http://www.canadianbeefbreeds.com) (en anglais seulement).

## Enjeux et initiatives clés

### Étiquetage du pays d'origine (EPO)

La loi agricole américaine de 2002 contient une clause controversée qui rend obligatoire l'étiquetage de certains produits agricoles, dont le bœuf, pour en indiquer le pays d'origine. Dans le secteur du bétail et de la viande rouge, cette loi soulève la controverse, car elle est jugée coûteuse à appliquer et offre peu ou pas d'avantages pour le secteur. Le règlement est en vigueur depuis le 30 septembre 2008. Dans le cadre de l'EPO, les détaillants doivent clairement indiquer sur l'étiquette le pays d'origine du produit au point de vente final. Cette loi n'est pas applicable dans les établissements de restauration comme les cafétérias, les stands d'alimentation, les restaurants et autres installations du même genre.

Voici les cinq catégories d'étiquettes qui doivent être apposées sur le bœuf vendu aux É. U. :

- la viande de bovins nés et élevés aux États-Unis peut porter la mention États-Unis sur l'étiquette (étiquette A);
- la viande de bovins nés au Canada et élevés aux États-Unis peut porter la mention États-Unis/Canada sur l'étiquette (étiquette B);
- la viande de bovins importée du Canada vers les États-Unis pour abattage immédiat doit porter la mention Canada/États-Unis sur l'étiquette (étiquette C);
- la viande importée aux États-Unis en provenance du Canada doit porter la mention Canada sur l'étiquette (étiquette D);

### Exploitations bovines canadiennes<sup>1</sup>

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
<b>Total de fermes bovines</b>	4 167	20 513	12 234	7 544	11 042	4 683	547	717	381	54
<b>Inventaire de bovins (en milliers)</b>	584	5 641	3 254	1 336	1 315	857	158			

<sup>1</sup> Sources : Inventaire de bovins : CanFax (Statistical Briefer de juillet 2009); nombre de fermes bovines : Recensement 2006 de Statistique Canada

- la viande hachée doit porter, dans la mesure du raisonnable, la liste de tous les pays de provenance possibles sur l'étiquette (étiquette E).

Le Canada exporte, en règle générale, entre 1,2 et 1,5 million de bovins sur pied et 310 000 tonnes de bœuf vers les États-Unis, mais les échanges commerciaux ont été perturbés tout de suite après la mise en œuvre de la nouvelle réglementation. Auparavant, les usines américaines achetaient du bétail canadien du fait de la proximité géographique lorsque l'offre américaine devenait insuffisante. Voici quelques-unes des réactions des usines de conditionnement américaines de transformation de la viande : 1) n'accepter que les bovins américains (étiquette A); 2) désigner des jours précis pour l'abattage des bovins canadiens portant l'étiquette B ou C afin de séparer les deux catégories; et 3) acheter des bovins Canadiens à prix réduit pour le hachage ou la restauration lorsque l'EPO n'est pas obligatoire. Aujourd'hui, la plupart des sociétés de conditionnement des viandes refusent les bovins canadiens à cause des coûts élevés de suivi et de transformation. La réglementation actuelle relative à l'EPO entraîne des coûts importants et beaucoup de formalités administratives pour les producteurs de bœuf et de porc canadiens qui exportent vers le sud et crée des restrictions commerciales injustifiées qui désavantagent les exportateurs canadiens. Les prix réduits et les frais d'expédition plus élevés qui en découlent engendrent une perte de 90 \$ par animal. La loi obligatoire américaine relative à l'EPO coûte à l'industrie canadienne du bétail une perte annuelle estimée à 400 millions de dollars.

Les organismes de bœuf et de porc canadiens ont exercé des pressions sur le gouvernement pour qu'il exige la mise en conformité de l'EPO avec les règlements de l'ALENA et de l'OMC. Le Mexique a aussi introduit une action commerciale contre les États-Unis concernant l'EPO. Le gouvernement canadien, avec le soutien des organismes de producteurs, poursuit les consultations auprès de l'OMC dont le Groupe spécial devrait remettre son rapport final en juillet 2011. Depuis le mois de mai 2011, un rapport préliminaire indique que le Groupe spécial de l'OMC confirme que les exigences de l'EPO contreviennent aux dispositions de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC. Par ailleurs, le groupe convient que les viandes bovines et porcines importées du Canada et du Mexique sont défavorisées par rapport aux viandes bovines et porcines d'origine américaine à cause des exigences de l'EPO<sup>2</sup>. Afin de favoriser une viabilité à long terme de l'industrie, le Canada souhaite que les États-Unis fassent preuve d'une plus grande souplesse quant à l'application de l'EPO et traitent les viandes porcines et bovines canadiennes et américaines sur le même pied d'égalité.

Pour en savoir plus sur l'EPO, visitez :

- [www.ams.usda.gov/AMSV1.o/CountryOfOriginLabeling](http://www.ams.usda.gov/AMSV1.o/CountryOfOriginLabeling) (en anglais seulement)

- [www.cattle.ca/taking-action](http://www.cattle.ca/taking-action) (en anglais seulement)
- [www.meatcool.info/summaries.htm](http://www.meatcool.info/summaries.htm) (en anglais seulement)

### Chaîne de valeur du bœuf

Une chaîne de valeur du bœuf est une alliance d'entreprises collaborant de façon verticale pour parvenir à une meilleure position sur le marché. Les entreprises d'une chaîne de valeur adaptent ensemble leurs activités de production, de transformation et de commercialisation aux exigences des consommateurs. Au Canada, l'expansion du secteur de l'élevage bovin dépend de la formation de chaînes de valeur.

Certains acteurs de l'industrie, y compris le gouvernement de l'Alberta, exigent des alliances de chaînes de valeur pour mettre en œuvre de nouveaux projets. Il en va ainsi de Spring Creek Premium Beef, de Canada Gold Beef, de Canadian Beef Advantage et de l'Alberta Livestock Meat Agency ([www.alma.alberta.ca](http://www.alma.alberta.ca), en anglais seulement).

Le programme Verified Beef Program aide les producteurs de bovins qui font le suivi de leurs produits de la ferme à l'assiette à définir des normes de pratique en matière de salubrité des aliments à la ferme. Ces initiatives permettent d'indiquer la traçabilité à tous les stades de la chaîne de valeur, rendent l'industrie concurrentielle et ouvrent la voie vers l'autosuffisance. Enfin, tous les acteurs de la chaîne de valeur récolteront les bénéfices de la valeur ajoutée qu'ils apportent en faisant du marketing et en répondant aux exigences des consommateurs.

Pour faciliter l'échange de renseignements d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, la Canadian Cattlemen's Association a créé le Beef InfoExchange System (BIXS). Depuis plusieurs années, les producteurs constatent le potentiel que représentent la saisie, l'échange et le suivi de données particulières sur les animaux, grâce aux étiquettes électroniques d'identification, obligatoires pour tous les bovins qui quittent leur troupeau d'origine. BIXS améliore la communication et l'échange de renseignements concernant les animaux d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Le système BIXS a été mis en place, durant l'automne 2010, à l'intention des naisseurs et des exploitants de parcs d'engraissement de tout le Canada. Le système est en cours de développement.

Pour en savoir plus, visitez :

- <http://bixs.cattle.ca> (en anglais seulement)
- [www.agfoodcouncil.com/initiatives/value-chains.aspx](http://www.agfoodcouncil.com/initiatives/value-chains.aspx) (en anglais seulement)
- [www.canadagoldbeef.ca](http://www.canadagoldbeef.ca) (en anglais seulement)
- <http://www.verifiedbeef.org/francais.htm>

<sup>2</sup> Sources : Canadian Cattle Buyer, mai 2011.

## Biosécurité et encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

La biosécurité s'entend de la protection de la santé du bétail par la prévention de la transmission de maladies. Toute maladie susceptible de compromettre la santé des animaux est une menace à la rentabilité économique de la ferme et au bien-être du troupeau. Consultez [www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/disemalaf.shtml](http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/disemalaf.shtml) pour en apprendre davantage.

En mai 2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a conclu son enquête sur un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la vache folle) décelé chez une vache d'une ferme de l'Alberta. Cette découverte a été faite dans le cadre du programme de surveillance continue de l'ESB au Canada. L'ESB est une maladie évolutive mortelle qui s'attaque au système nerveux des bovins. À l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement ni vaccin contre cette maladie. Il est impossible de confirmer formellement qu'un animal est porteur de la maladie lorsqu'il est en vie. Des recherches se poursuivent pour trouver un test pouvant être effectué sur des animaux vivants. Durant l'été 2007, l'ACIA a mis en vigueur des règlements améliorés à l'égard des matières à risque spécifiées (MRS) relatives à l'ESB. Selon ces nouveaux règlements, l'ACIA suit l'évolution des MRS, continue de les surveiller et veille à ce qu'elles n'entrent pas dans les aliments des animaux d'élevage, des animaux domestiques ou des engrais.

Informations disponibles sur les sites suivants :

- Agence canadienne d'inspection des aliments  
<http://inspection.gc.ca/francais/anima/animaf.shtml>
- Canadian Cattlemen's Association  
[www.cattle.ca/what-is-bse](http://www.cattle.ca/what-is-bse) (en anglais seulement)

L'ESB a eu des répercussions économiques importantes pour les éleveurs de bétail et les industries connexes au Canada puisque les pays importateurs ont imposé des restrictions commerciales temporaires. Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a publié, le 19 novembre 2007, un règlement définitif sur le risque minimal lié à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au titre duquel il est possible d'exporter aux États-Unis des produits du bœuf et du bétail canadien vivant né le 1er mars 1999 ou après cette date, pour des fins de reproduction ou d'abattage, pourvu qu'il soit possible de vérifier avec exactitude l'âge de l'animal.

## Vérification de l'âge

L'Agence canadienne d'identification du bétail dirige un programme facultatif de vérification de l'âge, dans le cadre duquel les producteurs peuvent enregistrer l'information sur la naissance de leurs bêtes. Pour de plus amples renseignements, visitez : [http://canadaid.com/fr/determination\\_de\\_lage/determination\\_de\\_lage.html](http://canadaid.com/fr/determination_de_lage/determination_de_lage.html).

Bon nombre de partenaires commerciaux du Canada exigent déjà cette information préalablement à l'exportation. Cette exigence deviendra de plus en plus courante avec l'importance accrue des mesures de traçabilité. En 2008, le gouvernement de l'Alberta a mis en œuvre une initiative sur la vérification obligatoire de l'âge en plus de mettre en place une stratégie à long terme pour le secteur du bœuf albertain. Pour en apprendre davantage, consultez : [www.alma.alberta.ca](http://www.alma.alberta.ca) (en anglais seulement).

## L'industrie des biocarburants

L'émergence de l'industrie des biocarburants a eu des répercussions sur le secteur de la viande rouge. La production de biocarburants crée une demande concurrentielle de maïs et de blé, deux aliments traditionnellement utilisés pour nourrir les bovins. Le coût des aliments représente plus de 80 % du coût du gain dans l'industrie de l'alimentation bovine. Un autre sujet de préoccupation est la conversion potentielle des pâturages et des prés en champs de production de céréales. Par contre, la drêche de distillerie, un sous-produit de la production d'éthanol, a une teneur élevée en protéines et une faible valeur énergétique, ce qui convient bien à l'alimentation des ruminants. La drêche de distillerie n'est pas un aliment complet, mais les fabricants d'éthanol et d'autres intervenants du secteur tentent de mettre au point de nouveaux mélanges d'aliments afin d'élargir la gamme d'aliments offerts aux éleveurs de bovins.

## Taux de change

Il existe un rapport étroit entre les prix du bœuf canadien et le taux de change des devises canadiennes et américaines. Ainsi, quand le taux de change augmente, le prix du bœuf canadien diminue et vice-versa. Par le passé, il a été observé que pour chaque fluctuation de 1 % du taux de change, les prix du bétail varient d'un peu plus de 1 % en direction opposée. Un cours élevé du dollar canadien a d'énormes répercussions sur le prix des bovins au Canada et sur leur exportation.

## Exploitations d'élevage intensif

La spécialisation de l'agriculture a modifié la perception qu'ont les communautés rurales des exploitations agricoles. Des installations d'élevage de bétail plus grandes et la concentration toujours plus élevée dans une région géographique font que des entreprises à secteur unique, comme les parcs d'engraissement, attirent de plus en plus l'attention sur ces secteurs et soulèvent des questions sur les dommages potentiels qu'ils peuvent causer à l'environnement. Pour en savoir plus sur les exploitations d'élevage intensif, consultez : [www.nrcb.gov.ab.ca/cfomain/default.aspx](http://www.nrcb.gov.ab.ca/cfomain/default.aspx) (en anglais seulement).

## Environnement et salubrité des aliments

Depuis les dix dernières années, les questions d'environnement et de salubrité des aliments sont devenues la préoccupation première des consommateurs. L'évolution de l'industrie du bétail vers des structures plus solides impose davantage de pression aux éleveurs, à qui il incombe désormais de mettre en place des pratiques saines pour l'environnement. Pour en savoir plus sur les questions d'environnement et de salubrité des aliments, consultez les sites Web provinciaux correspondants. Par ailleurs, la Canadian Cattlemen's Association a créé un programme sur la gestion responsable de l'environnement. Visitez [www.cattle.ca/cattle-producers-and-the-environment](http://www.cattle.ca/cattle-producers-and-the-environment) (en anglais seulement).

## Bien-être des animaux

La notion du bien-être des animaux est fondée sur le principe que les animaux ont droit à des soins de la plus haute qualité et que l'être humain doit faire tout ce qu'il peut pour leur offrir la meilleure qualité de vie possible. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, consultez [www.landfood.ubc.ca/animalwelfare](http://www.landfood.ubc.ca/animalwelfare) (en anglais seulement).

# L'exploitation dans le secteur bovin

## Notions essentielles sur le bétail

### Phase 1 : Le naissage (exploitations vaches-veaux)

Fondée sur un calendrier de production d'un veau par vache par année, la phase de naissage est la base de la production bovine commerciale. En règle générale, les éleveurs font féconder leurs vaches l'été et le vêlage survient neuf mois plus tard. Habituellement, les veaux sont sevrés entre les mois de septembre et de novembre, lorsqu'ils atteignent un poids d'environ 200 à 270 kg (de 450 à 600 lb). Étant donné que le revenu provient de la vente de veaux, la réussite de la production dépend en grande partie de la qualité de l'alimentation et des soins donnés aux animaux.

### Phase 2 : La semi-finition

La semi-finition consiste à nourrir les veaux sevrés d'une alimentation principalement composée de fourrage, en parc d'engraissement ou en pâturage, jusqu'à ce qu'ils atteignent un poids d'environ 315 à 430 kg (de 700 à 950 lb). Lorsque le bétail a atteint le poids voulu, il passe à l'étape de finition.

### Phase 3 : L'engraissement en parc

Aujourd'hui, des parcs d'engraissement hautement spécialisés assurent la finition du bétail jusqu'à ce qu'il atteigne le poids de marché. Leur capacité peut varier de quelques centaines à des dizaines de milliers de têtes. Les propriétaires de parcs d'engraissement achètent des veaux ou des bovins d'engraissement auprès des exploitations de naissage et de semi-finition ou les engraisent à forfait pour des clients en échange d'un paiement à l'acte. Selon leur poids lorsqu'ils arrivent au parc d'engraissement, les bovins sont habituellement prêts pour le marché entre l'âge de 12 à 24 mois et pèsent entre 450 et 600 kg (entre 1 000 et 1 300 lb). On observe d'importantes différences régionales dans les parcs d'engraissement, lesquels étant généralement beaucoup plus vastes dans l'Ouest que dans l'Est du Canada. En Ontario et au Québec, les parcs d'engraissement comptent entre 50 et 10 000 têtes et les animaux sont généralement nourris dans des étables plutôt qu'en plein air comme dans l'Ouest.

## Cycle bovin

Le cycle nord-américain des bovins exerce une influence sur les activités des éleveurs canadiens. Le cycle des bovins est un phénomène biologique et économique formé par la hausse et la baisse cycliques des troupeaux bovins. Puisque le bœuf fini est un produit, son prix dépend fortement de l'offre

et de la demande à l'échelle mondiale. Les cycles américains et canadiens sont semblables et se répètent tous les 9 à 11 ans. Un cycle comporte trois phases : la consolidation, l'expansion et la liquidation.

- [www.canfax.ca/reports/downloads/special/cycle%20book%20order%20form.pdf](http://www.canfax.ca/reports/downloads/special/cycle%20book%20order%20form.pdf) (en anglais seulement)
- <http://beefmagazine.com/business/harlan-hughes/> (en anglais seulement)

### Information sur le marché

L'information hebdomadaire, mensuelle et annuelle sur le marché du secteur bovin vous aide à évaluer les tendances et les répercussions potentielles sur les activités de votre exploitation. Vous pouvez prendre de meilleures décisions en matière de finances, de marketing et de production en utilisant l'information des sites Web mentionnés ci-dessous.

#### Rapport hebdomadaire Canfax

[www.canfax.ca](http://www.canfax.ca) (en anglais seulement)

#### Alberta Cattle Feeders Association :

[www.cattlefeeders.ca](http://www.cattlefeeders.ca) (en anglais seulement)

#### Chicago Mercantile Exchange :

[www.cmegroup.com/trading/commodities](http://www.cmegroup.com/trading/commodities)  
(en anglais seulement)

#### Manitoba Commodity Prices :

[www.gov.mb.ca/agriculture/news/markets/index.html](http://www.gov.mb.ca/agriculture/news/markets/index.html)  
(en anglais seulement)

#### Saskatchewan Cattle Market Update :

[www.agriculture.gov.sk.ca/Cattle\\_Market\\_Update](http://www.agriculture.gov.sk.ca/Cattle_Market_Update)  
(en anglais seulement)

#### Alberta Cattle Market Update :

[www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/sis5430](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/sis5430) (en anglais seulement)

#### Liens vers des marchés aux enchères canadiens :

[www.canfax.ca/AuctionMarkets.aspx](http://www.canfax.ca/AuctionMarkets.aspx) (en anglais seulement)

### Aperçu de l'industrie du bétail à l'échelle internationale

Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) donne d'excellentes informations sur l'industrie mondiale du bétail. Les articles offerts présentent un résumé de données sur l'industrie du bétail tirées des rapports semestriels du Foreign Agricultural Service de l'USDA. Consultez à ce sujet [www.fas.usda.gov](http://www.fas.usda.gov) (en anglais seulement).

### Règlements et codes nationaux

Les codes de pratique sur les soins du bétail sont les lignes directrices suivies à l'échelle nationale en matière de soins et de manutention de divers animaux. Consultez à ce sujet [www.nfacc.ca/code.aspx](http://www.nfacc.ca/code.aspx).

Les droits de contribution de l'agriculteur sont une redevance de 1 \$ par tête perçue pour financer la recherche, la promotion et le développement des marchés de l'industrie canadienne du bétail. Pour en apprendre davantage, consultez [www.cattle.ca/cca-national-check-off](http://www.cattle.ca/cca-national-check-off) (en anglais seulement).

Le Programme canadien d'identification du bétail est une initiative parrainée par l'industrie qui vise à promouvoir la consommation de bœuf en assurant le suivi efficace et le confinement des animaux dans les cas graves de santé animale et de salubrité des aliments. Consultez [www.canadaid.ca](http://www.canadaid.ca) (en anglais seulement).

### Transformation

Les entreprises canadiennes de transformation de la viande produisent tout un éventail de produits de viande comme la viande fraîche, la viande congelée, la viande transformée, la viande fumée et la viande en conserve.

Le secteur de l'abattage a connu d'importantes modifications de sa structure en 2004 et en 2005. En raison des restrictions commerciales causées par l'ESB, le Canada n'était pas autorisé à exporter des bovins vivants. Il était donc devenu nécessaire de transformer en divers produits le grand nombre d'animaux qui arrivaient sur le marché. En 2010, un total de 3,7 millions de bovins et de veaux ont été abattus, ce qui représente une hausse de 0,9 % par rapport à 2009 et une baisse de 2,9 % par rapport à 2008. La capacité des abattoirs de la Saskatchewan a été réduite en 2010, à cause de la fermeture de l'un d'eux. En 2009, l'adoption du règlement relatif à l'EPO ainsi que le cours élevé du dollar canadien contribuent à la diminution des exportations de bovins sur pied vers les États-Unis, ce qui pourrait entraîner des changements à la capacité future d'abattage.

En 2010, la société « Les Aliments Maple Leaf » a annoncé une importante réorganisation visant à réduire les coûts et à augmenter les bénéfices, ce qui entraînera la fermeture prévue de 23 abattoirs au cours des cinq prochaines années. Selon la société, cette opération de regroupement devrait l'aider à rester concurrentielle.

La réglementation relative à la transformation du bœuf au Canada a également été modifiée à la suite de la crise de l'ESB. Comme mesure de précaution, les tissus susceptibles de contenir l'agent infectieux sont retirés des bovins lors de l'abattage. Retirer les abats à risque empêche les tissus capables de transmettre l'ESB d'entrer dans la chaîne alimentaire. Cette mesure est reconnue

par Santé Canada comme étant le moyen le plus efficace de protéger la santé humaine; cependant, pour les usines canadiennes de transformation du bœuf, elle engendre des coûts additionnels.

Au début de 2009, la société américaine Tyson Food a vendu Lakeside Packers, une usine de transformation de la viande située à Brooks en Alberta, à l'entreprise canadienne XL Foods. L'usine de Lakeside abat 4 700 têtes par jour, ce qui en fait l'une des plus importantes au pays et la première usine de grande envergure au Canada à relever d'une entreprise canadienne. En moyenne, 3,9 millions de têtes ont été abattues au Canada dans chacune des cinq années précédentes. Alors que l'usine de transformation de la viande située à Brooks reste ouverte, XL Beef et XL Meats à Calgary vont fermer en 2011.

Les usines de transformation de la viande rouge se répartissent en deux catégories :

- Les usines de grande envergure qui se font concurrence grâce à leur volume, à leurs coûts et à la capacité de classer et de commercialiser leurs produits selon la qualité, à l'intention d'un éventail d'acheteurs à grande échelle dans les secteurs du commerce au détail, des institutions et de la restauration.
- Les usines à créneaux spécialisés ou les usines régionales offrant des produits uniques et différents difficiles à imiter.

La plus grande part du marché de la viande rouge est approvisionnée par des méga-usines et les trois plus grandes usines de transformation du bœuf au Canada sont en Alberta. Les marchés du Québec et de l'Ontario sont dominés par une seule grande usine régionale. Le secteur du bœuf compte également quelques usines fournissant des produits de marque destinés à des créneaux de marché spécialisés. De plus en plus, les méga-usines de transformation du bœuf lancent des produits naturels et biologiques, ce qui aura des retombées sur les petites entreprises.

### Classement

Le classement relève de l'Agence canadienne de classement du bœuf et constitue un point de référence fiable entre le vendeur et l'acheteur. D'abord, la viande de bœuf est inspectée pour s'assurer qu'elle répond aux normes canadiennes de salubrité des aliments. Ensuite, les carcasses sont classées en groupes uniformes de qualité et de valeur égales. Ce système permet à l'acheteur d'être assuré de la qualité et du rendement de chaque carcasse. Le classement

permet aussi de fixer le prix à verser aux éleveurs de bétail. Les classes sont attribuées en fonction de la tendreté, de la jutosité, de l'acceptabilité par le consommateur, de la durée de conservation et du rendement de la carcasse. Les catégories A, AA, AAA et Prime sont attribuées aux viandes de la plus haute qualité et représentent 94 % de toutes les viandes de bœuf classées. Pour en savoir plus, visitez [www.beefgradingagency.ca](http://www.beefgradingagency.ca) (en anglais seulement).

### Coordonnées des organismes provinciaux et fédéraux

Les associations provinciales d'éleveurs de bétail et de bovins de boucherie mettent leur leadership au service des éleveurs de bovins de tous les secteurs de l'industrie.

Pour en savoir plus, visitez :

- [www.cattle.ca/members-sponsors-provincial-members](http://www.cattle.ca/members-sponsors-provincial-members) (en anglais seulement)
- <http://fr.canadianbeefbreeds.com/index.php>
- [www.canfax.ca/Links.aspx](http://www.canfax.ca/Links.aspx) (en anglais seulement).

La **Canadian Cattlemen's Association (CCA)** représente les intérêts des éleveurs de bovins canadiens pour chacune des phases du système d'élevage. L'association intervient dans une vaste gamme d'enjeux du secteur. Consultez [www.cattle.ca](http://www.cattle.ca) (en anglais seulement)

La **Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf (CBEF)** est un organisme indépendant sans but lucratif qui se consacre à l'amélioration des résultats d'exportation de l'industrie canadienne du bœuf et des bovins. Pour obtenir plus de renseignements, consultez [www.cbef.com](http://www.cbef.com) (en anglais seulement)

Le **Conseil des viandes du Canada (CVC)** est l'association commerciale nationale du Canada qui regroupe les établissements de conditionnement et de transformation des viandes inspectés par le gouvernement fédéral. Consultez [www.cmc-cvc.com](http://www.cmc-cvc.com)

Consultez le document *Évaluation du marché de la viande rouge* publié par FAC, en partenariat avec Toma & Bouma Management Consultants et le George Morris Centre. Le document se trouve à [www.fcc-fac.ca/fr/LearningCentre/Knowledge/doc/Red\\_Meat\\_Assessment\\_2008\\_F.PDF](http://www.fcc-fac.ca/fr/LearningCentre/Knowledge/doc/Red_Meat_Assessment_2008_F.PDF).

<sup>2</sup> Source : Évaluation du marché nord-américain de la viande rouge – Bouma & Grier

## **Cherchez-vous plus d'information?**

Nos lignes directrices financières pour le secteur du bœuf peuvent vous aider à prendre des décisions. Si vous êtes un client de FAC, allez simplement sur le site [www.fac.ca](http://www.fac.ca), ouvrez une session dans les Services en ligne et cliquez sur Guides sectoriels du Centre de ressources en gestion de FAC.

Si vous êtes un client de FAC, mais que vous n'êtes pas inscrit aux services en ligne de FAC, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur [www.fac.ca](http://www.fac.ca).

Vous avez besoin d'une initiation en gestion? Communiquez avec nous au 1-800-387-3232. Nos directeurs des relations d'affaires et nos experts en la matière peuvent vous aider.

### **Avis de non-responsabilité**

Cette étude a été menée uniquement à des fins pédagogiques et de référence générale. Les auteurs ont voulu fournir des informations et des analyses exactes et utiles. Cependant, FAC ne peut garantir et ne garantit pas l'exactitude des renseignements qui se trouvent dans la présente étude. FAC n'assume aucune responsabilité pour toute action ou décision prise par un lecteur de ce rapport en fonction des renseignements fournis. Cette étude n'est pas destinée à tenir lieu de conseils professionnels.

*This publication is also available in English.*



**Financement agricole Canada**  
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada

